

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 19 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Madame BUZARÉ Arlette, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

**Étaient également présents :**

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – FRÉOUX Annette – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline

Messieurs LE GROGNEC Pierre-Yves – LEMARCHAND Didier – NICOLAS Bernard

**Absences excusées - Procurations**

Madame GARANGÉ Anne-Marie donne pouvoir à Madame FRÉOUX Annette

Madame SOARES Brigitte donne pouvoir à Madame PEZENNEC Micheline

Monsieur LE STUNFF Patrice donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Monsieur BERNARD Nicolas

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Monsieur DANIEL Joël

**Absent :** /

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

**Secrétaire : Annette FRÉOUX**

**Date de la convocation :** 13 Octobre 2023

**Date de l'affichage :** 13 Octobre 2023

**Nombre de membres en exercice :** 16

**Nombre de présents :** 10

**Nombre de votants :** 14

-----  
**2023-38 VENTE MAISON RUE MARC MOUELO À NEXITY**

Le CCAS est propriétaire d'un bien immobilier cadastré CE 94 d'une contenance de 169 m2, qui avait été aménagé en 1997/1998 en logement social.

Dans le cadre du projet de zone d'aménagement concertée (ZAC) cœur de ville et Saudraye mené par la ville de Guidel, ce bien doit être vendu à la société Foncier Conseil SNC (Nexity), aménageur de la ZAC.

Le prix de vente a été fixé à 145 000 €.

L'autorisation de cession a été sollicitée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM),

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 056-265601211-20231019-D2023\_38-DE

Sous réserve de cet accord,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et 8 abstentions (Mesdames SOARES, MORIO, BESNIER, GUILLOU ; Messieurs LEMARCHAND, LE GROGNEC, NICOLAS, LE GUENNEC)**

- **AUTORISE** la cession à Nexity du bien cadastré CE 94 au prix de 145 000 €.
- **AUTORISE** Le Président à signer tout document utile à cette cession.

**Pour extrait conforme,**

GUIDEL, le 20 Octobre 2023

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS

Arlette BUZARÉ

